



**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Seizième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.61/11
04 avril 2025
Original : anglais

Sliema, Malte, du 13 au 15 mai 2025

Point 11 de l'ordre du jour : Autres questions

50^e ANNIVERSAIRE DU REMPEC

Dans un souci de préservation de l'environnement et d'économie, ce document est uniquement disponible en format électronique et ne sera pas imprimé. Les délégués sont invités à le consulter sous cette forme et à limiter son impression autant que possible.

Note du Secrétariat

Ce document présente une proposition détaillée des événements et actions prévus pour célébrer le 50^e anniversaire du REMPEC en 2026. Il expose les principales activités et initiatives et propose une feuille de route pour l'organisation des célébrations.

Contexte

1 Le « Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures » (ROCC) a été créé en 1976 par les Parties contractantes pour répondre au besoin croissant de renforcer la coopération entre les États côtiers de la Méditerranée dans la gestion des déversements d'hydrocarbures en mer de grande ampleur. L'objectif était de renforcer les capacités de ces États à faire face à la pollution par les hydrocarbures grâce à une collaboration accrue, à l'élaboration de stratégies nationales et à la mise en place d'un système d'information régional conçu pour répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence en matière de pollution.

2 Le mandat du Centre a évolué en réponse aux défis mondiaux émergents. Au fil du temps, son rôle s'est élargi pour inclure des actions proactives visant à prévenir la pollution marine provenant des navires, en mettant l'accent non seulement sur la réponse aux incidents, mais aussi sur leur prévention. En 1989, il a été rebaptisé Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC). Le REMPEC est placé sous l'administration de l'Organisation maritime internationale (OMI) et opère en collaboration avec le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM).

3 En 2001, le mandat du Centre a été renforcé avec l'adoption du Protocole « Prévention et situations critiques » (2002). Cela a permis de réaffirmer le rôle du REMPEC dans la prévention et la lutte contre les pollutions marines, consolidant ainsi sa position en tant qu'acteur clé dans la protection de l'environnement marin en Méditerranée. La dernière mise à jour de son mandat remonte à novembre 2009.

Objectif et mission

4 L'objectif du REMPEC est de contribuer à la prévention et à la réduction de la pollution par les navires, ainsi qu'à la lutte contre la pollution en cas de situation critique. Dans cette optique, la mission du REMPEC consiste à aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations au titre des articles 4(1), 6 et 9 de la Convention de Barcelone, du Protocole « Situations critiques » de 1976, du Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002, ainsi qu'à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2021-2031), adoptée en 2021. Les principaux objectifs et cibles de cette stratégie s'inscrivent dans le cadre plus large de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD). Par ailleurs, le Centre apportera son soutien aux Parties contractantes qui en font la demande pour mobiliser l'assistance régionale et internationale en cas d'urgence, conformément aux dispositions du Protocole Offshore.

Principales étapes et réalisations du REMPEC au cours des 49 dernières années

5 Renforcement de la préparation nationale et régionale :

- .1 Le REMPEC a soutenu de nombreux États côtiers méditerranéens dans l'élaboration de plans nationaux d'intervention en cas de pollution marine, permettant ainsi à **17** pays de disposer aujourd'hui de systèmes opérationnels ; et
- .2 il a facilité la mise en place d'accords sous-régionaux visant à coordonner les mesures de lutte contre les déversements entre pays voisins, renforçant ainsi le niveau de préparation collectif.

6 Intervention et soutien en cas d'urgence :

- .1 Le REMPEC a mis en place un système d'intervention d'urgence disponible 24 h/24 et 7 j/7, soutenu par des experts, via l'Unité d'assistance pour la Méditerranée (UAM) ;
- .2 il a fourni des conseils techniques et coordonné l'assistance internationale lors de crises majeures, notamment lors de la marée noire au Liban en 2006 et de la catastrophe de la plateforme Deepwater Horizon en 2010.

7 Partage d'informations et aide à la décision :

- .1 Le REMPEC a développé des ressources numériques, notamment des Lignes directrices méditerranéennes pour la gestion des déchets issus de pollution marine par les hydrocarbures, et des outils d'aide à la décision tels que [MIDSIS](#), [MEDGIS-MAR](#) et des systèmes de gestion des déchets ;
- .2 il a tenu des registres des principaux incidents de pollution marine en Méditerranée depuis 1977.

8 Renforcement des capacités et formation :

- .1 Le REMPEC a formé plus de 5 000 fonctionnaires et bénévoles à travers des cours types de l'OMI et des programmes spécialisés ; et
- .2 il a organisé des exercices nationaux, sous-régionaux et régionaux pour améliorer l'efficacité de la réponse aux incidents de pollution.

9 Infrastructure et gestion des déchets :

- .1 Le REMPEC a réalisé un inventaire des installations de réception portuaires, soutenant ainsi les investissements pour moderniser les systèmes de gestion des déchets ; et
- .2 il a joué un rôle clé dans l'obtention du statut de zone spéciale pour la Méditerranée au titre des Annexes V et VI de la Convention MARPOL, imposant des règles plus strictes en matière d'élimination des déchets.

10 Renforcement de l'application du droit maritime :

- .1 Le REMPEC a aidé à l'élaboration de législations nationales pour l'application des règles de la Convention MARPOL et la lutte contre les rejets illicites ;
- .2 il a mis en place le Réseau méditerranéen des agents chargés de l'application des lois (MENELAS) et a coordonné des opérations de surveillance aérienne.

11 Faire face aux risques environnementaux :

- .1 Le REMPEC a piloté des initiatives sur la gestion des eaux de ballast, notamment en développant la Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast (2023-2027) et des lignes directrices volontaires pour prévenir les espèces envahissantes ; et

.2 il a élaboré des lignes directrices sur les bonnes pratiques pour minimiser la pollution liée aux activités de plaisance.

12 Cadres politiques et stratégiques :

.1 Le REMPEC a élaboré et mis à jour la Stratégie méditerranéenne de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires pour les périodes 2005-2015, 2016-2021, et 2022-2031 ; et

.2 il a apporté son soutien aux pays méditerranéens dans la mise en œuvre de projets financés par l'UE, tels que le SAFEMED, visant à renforcer la sécurité maritime et la prévention de la pollution, ainsi que le « Marine Litter MED », visant à améliorer la gestion des déchets générés par les navires dans les ports.

Proposition de célébration du 50^e anniversaire du REMPEC

13 À l'approche du 50^e anniversaire du REMPEC, cette étape importante constitue une occasion de réfléchir aux réalisations du Centre, de renforcer sa mission et de mobiliser les parties prenantes en célébrant cinq décennies de dévouement à la protection de l'environnement marin de la Méditerranée. La présente proposition décrit une série d'initiatives destinées à commémorer cet événement majeur, en mettant en lumière l'impact du REMPEC tout en favorisant la sensibilisation et la collaboration pour l'avenir.

- Logo et slogan du 50^e anniversaire



14 Le nouveau logo du 50^e anniversaire du REMPEC incarne une interprétation moderne et raffinée de cet événement marquant pour le Centre. Tout en sobriété et élégance, le chiffre « 50 » symbolise cinq décennies de progrès, avec une police de caractères contemporaine et équilibrée. Au cœur du logo, l’emblème central a été réimaginé, avec des voiliers stylisés entourés d’une couronne de laurier redessinée, représentant l’héritage maritime, la durabilité et la réussite.

15 La palette de couleurs bleu et or reflète la profondeur et la signification de la Méditerranée, renforçant ainsi sa valeur et son importance. En complément de cette identité visuelle, le slogan « **Our Mediterranean, Our Responsibility** » (**Notre Méditerranée, notre responsabilité**) met en avant l’engagement collectif en faveur de la préservation du milieu marin.

16 Ce logo anniversaire est étroitement associé à la campagne « **Our Mediterranean, Our Responsibility** » (**Notre Méditerranée, notre responsabilité**) avec pour objectif de sensibiliser le public sur l’entrée en vigueur de la zone méditerranéenne de contrôle des émissions de soufre (ECA SOx Med).

17 Dans le prolongement de la **campagne ECA SO_x Med**, cette initiative met en évidence le rôle essentiel de la conformité dans la protection de l'environnement méditerranéen, rappelant que la sauvegarde des eaux partagées de la Méditerranée est une responsabilité collective.

- **Événement commémoratif**

18 Il est proposé qu'en 2026, le REMPEC organise un événement commémoratif. Le programme de cet événement sera conçu pour célébrer les réalisations du REMPEC au cours des 50 dernières années, impliquer les Parties contractantes, ainsi que les principaux partenaires et parties prenantes, et préparer le terrain pour l'orientation future du Centre. Cet événement mettra en lumière l'impact du REMPEC tout en encourageant les discussions sur la prochaine phase de son parcours.

- **Plaque commémorative**

19 Une plaque commémorative est proposée pour honorer le 50^e anniversaire du REMPEC, afin de rendre hommage de manière durable aux réalisations et contributions du Centre au service de la protection de l'environnement marin méditerranéen. Cette plaque pourrait être officiellement dévoilée lors de l'événement commémoratif, symbolisant l'étape franchie et renforçant l'engagement du REMPEC dans sa mission. Après l'événement, la plaque pourrait être installée dans les locaux du REMPEC, servant de rappel permanent de l'héritage du Centre en matière de protection de l'environnement marin et de coopération régionale.

- **Pin's**

21 Des pin's personnalisés sont proposés pour commémorer le 50^e anniversaire du REMPEC, offrant ainsi un souvenir précieux pour les participants. Ces pin's pourront être distribués à tous les participants à la réunion du REMPEC, renforçant ainsi le sentiment d'unité et de responsabilité partagée entre les Parties contractantes, les partenaires, les parties prenantes et les représentants de l'industrie.

- **Vidéo commémorative**

22 Il est proposé de créer une vidéo commémorative qui sera diffusée auprès de l'ensemble des Parties contractantes et des parties prenantes, ainsi que sur tous les supports numériques du REMPEC, après son lancement.

23 Il s'agira d'une vidéo d'animation d'une durée de 3 à 5 minutes environ, intitulée « *A 50-Year Journey* » (*Un voyage de 50 ans*). Cette vidéo servira de récit visuel puissant, soulignant les principales étapes et réalisations du REMPEC au cours des cinq dernières décennies, tout en se projetant dans l'avenir de la protection du milieu marin en Méditerranée.

- **Brochure commémorative**

24 Il est proposé de créer une brochure commémorative qui sera distribuée lors des activités du REMPEC. Cette brochure offrira un aperçu des 50 ans d'existence du REMPEC, de ses principales étapes et de ses contributions significatives à la protection du milieu marin en Méditerranée. Elle comprendra un message de la direction, les points forts des réalisations passées ainsi qu'un aperçu de l'orientation future du REMPEC. Elle sera également disponible en téléchargement sur le site Web du REMPEC pour un accès en ligne, permettant ainsi aux participants à l'événement et au grand public d'explorer l'héritage du Centre et sa vision de l'avenir.

- **Campagne numérique**

25 Une campagne numérique est proposée, comprenant un ensemble de bannières Google, des publicités YouTube, des publications sur le réseau social LinkedIn et une lettre d'information mensuelle, chacune alignée sur le thème spécifique du mois. Les bannières Google et les publicités YouTube seront lancées une fois par mois pendant une période de 12 mois, mettant en lumière les étapes clés et les réalisations des 50 ans d'existence du REMPEC. Les posts sur le réseau social LinkedIn permettront d'impliquer davantage le réseau de parties prenantes du REMPEC, tandis que les bulletins d'information offriront des informations approfondies, des mises à jour et des nouvelles sur les efforts et les objectifs futurs du REMPEC. Chaque élément de la campagne sera conçu pour renforcer la visibilité du REMPEC, sensibiliser sur sa mission et mobiliser un public plus large, en assurant une présence soutenue tout au long de l'année.

- **Évolution stratégique du REMPEC**

26 Alors que le REMPEC célèbre son 50^e anniversaire, cette étape représente une opportunité de redéfinir son identité, de renforcer son orientation stratégique et d'améliorer sa visibilité auprès des parties prenantes du secteur maritime et des citoyens méditerranéens. Afin que le Centre conserve sa pertinence et son impact dans les décennies à venir, nous proposons un certain nombre d'initiatives clés.

- **Un nouveau nom pour le Centre**

27 Le nom actuel, « REMPEC », bien que significatif dans les cercles réglementaires et maritimes, ne bénéficie pas d'une reconnaissance et d'un engagement plus larges de la part du public. Il est long et n'évoque pas immédiatement la mission principale du Centre.

28 Alors que le REMPEC entre dans une nouvelle ère, nous proposons un nouveau nom :

- .1 plus concis et plus accessible, garantissant ainsi une reconnaissance et un engagement plus forts ;
- .2 qui reflète sa mission principale, en mettant l'accent sur son engagement en faveur de la prévention de la pollution et de la conformité ;
- .3 à l'épreuve du temps, en accord avec le rôle évolutif du Centre en matière de protection de l'environnement maritime.

29 Ce changement renforcerait la présence de la marque et susciterait un plus grand intérêt de la part des acteurs maritimes, des décideurs politiques et du public.

- **Nouvelle déclaration de mission et de vision**

30 Les déclarations de mission et de vision existantes sont principalement axées sur les cadres réglementaires et les interventions d'urgence. Cependant, alors que le REMPEC entre dans une nouvelle phase, l'accent doit également refléter le mandat du Centre, tel qu'il a été étendu en 1989 et réaffirmé par le Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002 de la Convention de Barcelone en mettant l'accent sur l'implication du Centre dans les activités relatives à la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine.

31 La mission et la vision actualisées doivent :

- .1 mettre en évidence le rôle moteur du REMPEC en matière de prévention de la pollution, au-delà de la simple intervention d'urgence ;
- .2 souligner l'importance du respect des règles par tous les acteurs maritimes pour la sauvegarde de la mer Méditerranée ;
- .3 s'ouvrir sur le siècle prochain, en intégrant des objectifs de durabilité à long terme, en accord avec les initiatives environnementales mondiales.

32 Cette évolution renforcera le rôle proactif du REMPEC au service d'une industrie maritime plus propre et plus durable et l'alignera sur la vision de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031), adoptée par la CdP 22 (décision IG.25/16).

- **Nouveau logo et nouvelle image de marque**

33 Un nouveau nom et une nouvelle orientation stratégique devraient être complétés par une identité visuelle modernisée qui reflète la vision future du REMPEC. Alors que le logo actuel représente **les trois types de navires opérant en Méditerranée, nous proposons :**

- .1 un logo plus épuré et plus contemporain, aligné sur l'orientation stratégique moderne du Centre ;
- .2 une conception qui résonne non seulement auprès des Parties contractantes et des professionnels de la mer, mais aussi auprès du public, renforçant ainsi la sensibilisation et l'engagement ;
- .3 un système d'image de marque garantissant la cohérence de tous les documents officiels, des plateformes numériques et des initiatives de sensibilisation.

- **Conception et développement d'un nouveau site Web**

34 Le site Web actuel du REMPEC nécessite une nouvelle conception qui soit plus attrayante visuellement et plus conviviale, et qui réponde mieux aux besoins des Parties contractantes. Nous devrions nous concentrer sur la modernisation de l'expérience utilisateur, l'amélioration de l'accessibilité et la structuration efficace du contenu.

35 Les principaux objectifs de la conception et du développement du nouveau site Web sont les suivants :

- .1 améliorer la navigation pour faciliter l'accès aux informations importantes ;
- .2 favoriser l'engagement avec les parties prenantes grâce à une meilleure organisation du contenu ; et
- .3 créer une section sécurisée, réservée aux membres, permettant aux Parties contractantes d'accéder aux principaux documents importants.

- **Mise en œuvre et coordination de la stratégie régionale**

36 Pour renforcer son rôle dans la protection du milieu marin, le REMPEC élaborera un **plan stratégique organisationnel quinquennal** décrivant la manière dont il contribuera à la mise en œuvre effective de la **Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)**. Ce plan stratégique servira de feuille de route pour les activités du REMPEC, garantissant que ses efforts sont alignés sur les priorités régionales, les engagements internationaux et l'évolution des défis maritimes.

37 En coordination avec **les Parties contractantes, les organisations régionales et les principales parties prenantes**, le REMPEC s'attachera à soutenir **l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et la coopération technique**, en facilitant l'adoption des meilleures pratiques pour prévenir et atténuer la pollution marine. Le Centre renforcera également son rôle dans le **contrôle de la conformité** aux réglementations internationales et dans la promotion de la collaboration entre les pays méditerranéens afin de garantir une réponse unifiée et efficace aux menaces qui pèsent sur l'environnement.

38 Le **plan stratégique quinquennal** définira des objectifs spécifiques, des indicateurs de performance et des actions prioritaires pour guider le travail du REMPEC dans la mise en œuvre de la Stratégie régionale. Il s'agira notamment de :

- .1 renforcer les programmes d'assistance technique et de formation afin d'aider les Parties contractantes à respecter leurs obligations ;
- .2 développer et promouvoir de nouveaux outils et de nouvelles lignes directrices pour faire face aux risques de pollution émergents, tels que les carburants alternatifs, les installations de réception portuaires et l'amélioration de la gestion des déchets ;
- .3 renforcer les mécanismes de préparation et de réaction aux situations d'urgence par le biais d'une coopération régionale et d'exercices conjoints ;
- .4 améliorer la collecte et l'analyse des données afin de favoriser une prise de décision éclairée et des interventions ciblées ; et
- .5 favoriser un engagement plus fort par rapport aux cadres internationaux, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et le Plan d'action pour la Méditerranée.

39 En intégrant ces priorités stratégiques dans son cadre opérationnel, le REMPEC **renforcera son leadership dans la région méditerranéenne**, en veillant à ce que ses efforts restent pertinents, efficaces et conformes à la vision à long terme d'un environnement marin plus propre et plus sûr.

Actions requises des participants à la réunion :

40 **Les participants à la réunion sont invités à :**

- .1 **prendre note** des informations fournies dans le présent document ; et
- .2 à les **commenter** si besoin.
